

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2016

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 14

L'an deux mille seize le vingt cinq juillet, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2016.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, ~~M.FESSOU Jean-Pierre~~, Mme CABROL Séverine, ~~Mme FROMENT Aurélie~~, M.OLIE Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, ~~M.WILLANUEVA Maurice~~.

Absents excusés : M.FESSOU Jean-Pierre (procuration donnée à Mme LACAM Martine) M.WILLANUEVA Maurice (procuration donnée à M.ANDRIEU Francis)

Absents non excusés : Mme FROMENT Aurélie

Secrétaire de séance : M.REY Loïc

Tarifs cantine

Compte tenu de l'augmentation de 0,90% du tarif de SCOLAREST à compter du 1^{er} septembre 2016 et afin de ne pas répercuter la totalité de cette charge sur les familles, il a été décidé de maintenir la possibilité de prise en charge par les communes à hauteur de 0,45 € et d'instituer une prise en charge par les communes à hauteur de 0,50 €.

Les tarifs à compter de la rentrée de septembre 2016 ont été fixés de la façon suivante :

- 3,75 € le repas pris par les enfants dont la commune de domicile ne participe pas
- 3,30 € le repas pris par les enfants dont la commune de domicile participe au prix du repas à hauteur de 0,45€,
- 3,25 € le repas pris par les enfants de Limogne et par ceux dont la commune de domicile participe au prix du repas à hauteur de 0,50 €,
- 5,30 € le repas des enseignants, des intervenants scolaires extérieurs, des personnels de l'ALSH, des élèves stagiaires et des personnes accompagnantes extérieures,
- 6,35 € le repas des commensaux extérieurs,
- 0,50 € le montant de la participation de la commune sur le prix des repas pris par les enfants de Limogne scolarisés au sein du RPI de Saint Martin Labouval/Tour de Faure et à l'école Saint Joseph de Limogne.

Tarifs garderie

Les tarifs à compter de la rentrée de septembre 2016 ont été fixés de la façon suivante :

- 1,65 € par enfant lorsque le service est utilisé soit le matin soit le soir
- 2,25 € par enfant lorsque le service est utilisé le matin et le soir d'une même journée.
- 2,25 € pour deux enfants de la même famille utilisant simultanément le service du matin ou celui du soir
- 2,80 € pour trois enfants de la même famille utilisant simultanément le service du matin ou celui du soir.

Tarifs multimédia inchangés

Tarifs salles de la Maison des associations inchangés

Création infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le nouveau parking Avenue de Cahors. Le montant estimatif est de 30 000 € HT dont 4 500 € de participation (nette de TVA) de la commune.

Modification des statuts de la CCPLL transfert du versement de la contribution obligatoire au financement du SDIS en compétence facultative de l'EPCI à compter de l'exercice 2016 et option pour la répartition dérogatoire « libre » par laquelle l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (part EPCI et part « communes membres ») est versée à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Modification temps de travail poste Adjoint Technique suite à l'ouverture du nouveau gîte d'étape, le poste doit être augmenté de 3 heures hebdomadaire pour la partie gîte qui passe de 3h12mn à 6h17mn hebdomadaire en moyenne sur l'année. Le poste dans sa globalité passe de 31h30 à 34h30.

Décisions modificatives

DM 4 OGE pour participation de la commune à hauteur de 0,45 € aux repas des enfants de Limogne inscrits à la cantine de l'école Saint Joseph : 690,75 € à verser sous forme de subvention par virement de crédits du compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

DM5 Op 336 Porte service atelier pour son remplacement 140 € manquent sur l'opération : virement de crédits du compte des dépenses imprévues d'investissement.

DM6 op295 Travaux Presbytère il reste une fenêtre à poser. Le devis retenu de 836 € TTC nécessite un virement de crédits pour 240 € manquants, prélevés du compte des dépenses imprévues d'investissement.

Renouvellement canalisations assainissement Espaces Publics et convention rectificative de rachat par SIAEP du Bournac pour le montant TTC des travaux : 13 164 €.

Du lundi 1er août au vendredi 19 août, le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement le matin

La séance est levée à [22h25](#).

Fait à Limogne en Quercy, le [26 juillet 2016](#)
Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,